



## ASSOCIATION LES FAITS PAPILLON

Mail : [lesfaitspap@gmail.com](mailto:lesfaitspap@gmail.com)

Site internet : [www.faitspap.fr](http://www.faitspap.fr)

Facebook: [www.facebook.com/faitspap](http://www.facebook.com/faitspap)

### BULLETIN D'ADHÉSION

Civilité :  Madame  Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal / Ville : .....

Date de naissance :..... /..... /.....

Téléphone (facultatif) : .....

Adresse mail (facultatif): .....

#### **Cotisation annuelle :**

Toutes les demandes d'adhésion doivent s'accompagner de la copie d'une pièce d'identité et d'une photo.

- Tarif individuel : 7€/pers
- Tarif Famille : 4€/pers (joindre un copie du livret de famille)
- Tarif réduit (demandeur d'emploi, -25ans, +65ans) : 5€/pers (joindre une copie d'un justificatif selon situation)

Règlement en espèces ou en chèque à l'ordre de l'association Les Faits Papillon.

Bulletin d'adhésion à remettre en main propre à un membre du bureau ou à faire parvenir par courrier à l'adresse :

Association « Les Faits Papillon »

1 rue du Marais

62138 HAINES

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur qui m'a été remis et m'engage à le respecter.

Fait à ..... Le .....

Signature

## ASSOCIATION LES FAITS PAPILLON

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Adopté par l'assemblée générale du -

Ce règlement a pour unique but de protéger tous les membres de l'association.

L'adhésion donne droit à des avantages que n'ont pas les non-adhérents.

#### **Article 1 – Agrément des nouveaux membres.**

Toute personne souhaitant profiter de ce que propose l'association ou faire profiter de ses compétences aux autres membres.

Les personnes désirant adhérer doivent remplir un bulletin d'adhésion et payer la cotisation annuelle.

#### **Article 2 – Démission – Exclusion – Décès d'un membre**

1. La démission doit être adressée au président du Bureau par courrier. Elle n'a pas à être motivée par le membre démissionnaire.
2. Comme indiqué à l'article 8 des statuts, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par le Bureau, pour motif grave. Sont notamment réputés constituer des motifs graves :
  - toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association ou à sa réputation.
  - toute action de nature à porter atteinte à l'intégrité physique et/ou morale d'un membre de l'association ou de personnes extérieures.

*La décision d'exclusion est adoptée sur réunion de l'assemblée générale extraordinaire et vote à la majorité plus un, moins la voix du membre risquant l'exclusion ; le bureau dispose d'un droit de véto qui, pour être utilisé, nécessite d'être voté, par ses membres, à l'unanimité.*

3. En cas de décès d'un membre, les héritiers ou les légataires ne peuvent prétendre à un quelconque maintien dans l'association.

La cotisation versée à l'association est définitivement acquise, même en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre en cours d'année.

#### **Article 3 – Assemblées générales – Modalités applicables aux votes**

Seuls les membres présents votent; et ce, à main levée. Toutefois, un scrutin secret peut être demandé par le Bureau ou un seul des membres présents.

Tout membre absent excusé peut faire procuration de son avis et/ou de son vote à un membre afin d'être représenté. Les membres absents non-excuses ne peuvent faire entendre leur avis et leur voix lors de l'assemblée générale.

Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

#### **Article 4 – Indemnités de remboursement.**

Seuls les membres élus du bureau, peuvent prétendre au remboursement des frais engagés dans le cadre de leurs fonctions et sur justifications.

#### **Article 5 – Modification du règlement intérieur**

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le Bureau ou par l'assemblée générale ordinaire à la majorité des membres.

Tout manquement à ces règles se traduira par des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de membre.

**Nom - Prénom :**

**Signature du membre,**

*Précédée de la mention "Lu et Approuvé".*